



Delai de retractation

Par Emilie1924

Bonjour,

Je rencontre quelques soucis avec mon notaire! Nous devons signer l'acte définitif d'achat vendredi 11/08, le 02/08 nous apprenons que le bien est situé sur une zone de carrière. L'inspection des carrières nous conseille d'envoyer un bureau d'étude pour sonder le sol. Les propriétaires acceptent de faire faire l'étude de sol mais elle n'aura lieu qu'en septembre car étant prévenu a la dernière minute et étant au mois d'août nous n'avons pas le choix. Les propriétaires doivent également demander un nouvel état des risques car le 1er est faux (mal rempli par le diagnostiqueur)

Samedi nous recevons un recommandé de la notaire pour nous soumettre un 2eme délai de rétractation suite a cette information sur les carrières.

Je lui avais bien précisé que nous attendions d'avoir l'étude des sols pour signer ou pas!

Problème, la notaire est en congé 2 semaines, et le délai de rétractation sera passé! Pourquoi n'a t'elle pas attendu d'avoir les résultats pour nous envoyé ce recommandé ? De plus il n'est pas joints le nouvel état des risques donc a t'elle vraiment le droit d'envoyer ce courrier ? Sans résultats il est évident que nous allons devoir nous rétracter..! Elle veut vraiment casser la vente! Et hier nous recevons l'Attestation de prêt de la banque! Merveilleux, nous allons commencer à payer un crédit alors que rien n'est signé !! Est-ce normal ?

Merci pour vos retour,

Emilie